

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du Comité Syndical

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS
- exercice 2024 -

Séance du 28 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 95

Présents : 59

Pouvoirs : 10

Date de la convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 12 mars 2024

VOTES : Pour : 69

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18h00, le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire, composé de 95 délégués des communes et communauté de communes adhérentes, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. VIALA, Président.

Etaient Présents : M. SEGURO, MME DHOMPS, MME REGIS, M. PINEL B., MME DE LAZZARI, M. PINEL B., M. DALISSON, M. BARREAU, MME ROUANET, M. VIRVES P., M. VIRVES B., M. BATUT, M. NOURET, M. ALBOUY, M. IMART, M. BONNET D., M. JULIE F., M. VIALA, M. BOYER, M. FRAISSE, M. BEGARDS, MME MARTIN, M. ISMAN, M. GROTTTO, M. FONTES, M. RIVALIS, M. VASSAL, M. BOURNEL, M. BOUSQUET, MME XIVECAS, MME WUIDART, M. LAPRADE, M. SCHITTENHELM, M. BOUSCATEL, M. PINEL T., M. GASC, M. SALES, M. GONTIER, M. BONNET C., M. BONHOMME, M. LAMOTTE, MME BRADFORD, M. FEDOU, M. JEANJEAN, MME SELMES, M. DE SAINT BLANQUAT, M. BRETEAU, MME RAYSEGUIER, M. SEDEUILH.

Avalent donné procuration : MME COUGNAUD donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. SOLDANO donne pouvoir à M. VERNIER, M. PINEL B. donne pouvoir à M. DURAND O., MME LACHAIZE donne pouvoir à M. CAROCA, M. HORMIERE donne pouvoir à M. FRANC, M. AUSSENAC donne pouvoir à M. SOULARD, M. GOUAZE donne pouvoir à M. DURAND C., M. ZANCHETTA donne pouvoir à M. ROUX, M. BERTACCHE donne pouvoir à M. MILHAVET, M. BARRIER donne pouvoir à M. DARQUIER.

Absents ou excusés : MME SOBERA, MME TAPIA, M. PORTA, M. STOLDICK, MME CHABANNES, M. MIRATON, M. REGIS, MME OURLIAC, M. ESCAFFRE, M. BRESSOLLES, M. MOREL, M. CARRERAS, MME LEROY, M. PUEL, M. JOULIA, M. CALAS, M. BELAVAL, MME DYONNET, M. GABOURIAUD, M. CAPUS, M. CABARET, M. GARRIC, M. JULIE B., MME DE GUIBERT, M. ROUJAYRES, M. GARLAND.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 du Syndicat :

SECTION d'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31.12.2023 :	- 160 747,58 €
Reste à réaliser en dépenses	5 161 711,16 €
Reste à réaliser en recettes	- 2 000 000,00 €

Besoin de Financement 3 322 458,74 €

SECTION de FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : + 4 371 190,87 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la façon suivante :

→ section investissement au compte 1068 en recettes	3 322 458,74 €
→ section fonctionnement au compte R002 en excédents antérieurs reportés	1 048 732,13 €

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
B. VIALA

Le Secrétaire de Séance
VIRVES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture

